

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N° A-2024-063

Délégation de fonction aux membres du bureau communautaire

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

VU l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code électoral, et notamment l'article L. 273-10,

VU la délibération C-2024-07-17/02 du 17 juillet 2024 portant élection du président de la communauté urbaine Caen la mer,

VU la délibération C-2024-07-17/03 du 17 juillet 2024 portant sur la composition du bureau communautaire,

VU la délibération C-2024-07-17/04 du 17 juillet 2024 portant élection des vice-présidents, des rapporteurs généraux et autres membres du bureau de la communauté urbaine Caen la mer,

VU la délibération C-2024-07-17/05 du 17 juillet 2024 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président et au bureau communautaire

VU l'arrêté n° A-2024-062 de délégation de fonction et de signature aux vice-présidents et rapporteurs généraux,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Olivier SIMAR, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les équipements d'assainissement.

ARTICLE 2 : Madame Clémentine LE MARREC, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la valorisation touristique des abords de l'Orne et du Canal.

ARTICLE 3 : Monsieur Christian CHAUVOIS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la production et la distribution de l'eau potable.

ARTICLE 4 : Monsieur Lionel MARIE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les équipements portuaires.

ARTICLE 5 : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le suivi de l'école de Musique En Plaine.

ARTICLE 6 : Madame Béatrice GUIGUES, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le suivi des fonds européens.

ARTICLE 7 : Monsieur Ludwig WILLAUME, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la zone d'habitat communautaire.

ARTICLE 8 : Monsieur Marc MILLET, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'intelligence artificielle.

ARTICLE 9 : Monsieur Dominique ROUZIC, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le plan de déplacements d'entreprises.

ARTICLE 10 : Madame Elisabeth HOLLER, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la valorisation des actions Politique de la ville.

ARTICLE 11 : Monsieur Pascal SÉRARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'aéroport.

ARTICLE 12 : Monsieur Frédéric LOINARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le tourisme nature.

ARTICLE 13 : Madame Catherine AUBERT, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'information des habitants.

ARTICLE 14 : Monsieur Cédric CASSIGNEUL, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'optimisation du foncier.

ARTICLE 15 : Monsieur Damien DE WINTER, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les ouvrages d'art.

ARTICLE 16 : Madame Magali HUE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la logistique urbaine.

ARTICLE 17 : Monsieur Pierre SCHMIT, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la valorisation du patrimoine historique et le suivi du classement des plages de la communauté urbaine par l'UNESCO.

ARTICLE 18 : Monsieur Laurent MATA, du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les bâtiments communautaires.

ARTICLE 19 : Monsieur Erwann BERNET, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la plateforme énergétique.

ARTICLE 20 : Monsieur Thierry RENOUF, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les charges transférées.

ARTICLE 21 : Monsieur Jacques LANDEMAINE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les infrastructures portuaires.

ARTICLE 22 : Monsieur Patrick LESELLIER, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'entretien durable des espaces verts.

ARTICLE 23 : Monsieur Alain DESMEULLES, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'hébergement touristique.

ARTICLE 24 : Monsieur Patrick LEDOUX, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le suivi GEMAPI et le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

ARTICLE 25 : Monsieur Philippe MARS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le réseau de déchetteries.

ARTICLE 26 : Monsieur Serge RICCI, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'air et le bruit.

ARTICLE 27 : Monsieur Benoit LERÉVÉREND, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'accueil des entreprises.

ARTICLE 28 : Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, membre du bureau, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'accessibilité et le handicap.

ARTICLE 29 : Monsieur Raymond PICARD, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la

responsabilité du président aux fonctions concernant les parcs péri-urbains.

ARTICLE 30 : Monsieur Michel BOURGUIGNON, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la collecte des déchets ménagers.

ARTICLE 31 : Monsieur Christian DELBRUEL, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les ententes intercommunales pour l'assainissement.

ARTICLE 32 : Monsieur Bertin GEORGE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'économie agricole.

ARTICLE 33 : Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les plans de prévention des risques.

ARTICLE 34 : Monsieur Stéphane LE HELLEY, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la gestion des eaux pluviales.

ARTICLE 35 : Monsieur Fabrice DEROO, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la politique de tarification des transports en commun.

ARTICLE 36 : Monsieur Martial BORDAIS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le Système d'Information Géographique.

ARTICLE 37 : Monsieur Richard MAURY, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le règlement Local de Publicité Intercommunal.

ARTICLE 38 : Madame Nelly LAVILLE, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant l'administration générale.

ARTICLE 39 : Monsieur Didier BOULEY, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la prospective financière.

ARTICLE 40 : Monsieur Christian LE BAS, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant les équipements sportifs.

ARTICLE 41 : Madame Nathalie DONATIN, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant le réseau d'enseignement artistique.

ARTICLE 42 : Monsieur Yves RÉGNIER, membre du bureau, est délégué sous la surveillance et la responsabilité du président aux fonctions concernant la prospective en matière d'immobilier d'entreprise.

ARTICLE 43 : Les présentes délégations n'emportent pas délégation de signature. Elles prendront fin au cas où les délégataires viendraient à cesser leurs fonctions, et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil communautaire installé le 9 juillet 2020.

ARTICLE 44 : Monsieur le directeur général des services de la communauté urbaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 45 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Trésorier, receveur de la communauté urbaine Caen la mer

Il sera également notifié aux intéressés qui disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception du présent arrêté, pour formuler un recours gracieux auprès de Monsieur le président. Sans réponse de l'administration dans un délai de deux mois prenant effet à la date de réception du recours

gracieux ou en cas de réponse défavorable, les intéressés peuvent le cas échéant, présenter un recours devant le tribunal administratif de Caen contre le présent arrêté. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 46 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du président et affiché.

Fait à Caen, le 23 juillet 2024

Transmis à la préfecture le 24/07/24
Identifiant de l'acte 014-200065597-20240101-lmc1157575-AR-
1-1
Affiché le 24/07/24
Exécutoire le 24/07/24
Notifié le

Le Président,

Nicolas JOYAU